

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La vie communale – Les associations
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Quelques perles - Recettes
- Histoire de Percey
- Photo de classe
- Nos passionnés
- Nos artisans
- Jeux d'actualité
- Etat civil - Infos pratiques

Avril 2012 - N° 13



LE MOT DU MAIRE

Le numéro 13 du perciquois me permet de vous exprimer mon mécontentement et de vous faire part du combat que nous menons contre les décisions prises par nos dirigeants concernant les économies réalisées sur l'éducation de nos enfants.

Plus de 74.000 suppressions de postes dans l'éducation nationale depuis 5 ans. Aujourd'hui notre RPI est concerné. La menace de fermeture d'une classe au sein du RPI s'est fait jour depuis quelques semaines. Une partie des arguments développés par les maires des trois communes auprès de l'Inspection d'Académie ont remis en cause cette fermeture. Celle-ci ne sera pas effective en cas d'augmentation d'effectif pour la rentrée prochaine. Un comptage sera effectué le premier jour de la rentrée.

Il est important pour nos villages de rester unis. Tous nos enfants doivent être scolarisés dans nos trois écoles. Il faut quelque fois faire des efforts et des concessions et penser à l'ensemble de nos enfants.

Pour vous aider nous proposons un accueil périscolaire et une restauration pour les repas du midi. Dans les trois communes du RPI des assistantes maternelles sont aussi à votre disposition.

Percey compte sur vous.

Autre source de mécontentement, le 16 mars 2012 j'ai présenté en conseil municipal le budget pour l'année en cours. J'ai proposé de reconduire nos taxes au même niveau que l'année précédente. Une majorité du conseil n'a pas suivi mon souhait. Nos taxes seront donc en augmentation de 1%, bien que nos finances qui se portent bien puissent s'en passer. Je regrette cette position qui, en temps de crise, nous impose ce désagrément.

Comme tous les ans, nos agriculteurs ont procédé à l'empierrement de nos chemins. Encore merci.

Depuis début mars notre employé communal travaille en binôme avec Alexandre BRUERRE qui a signé avec la commune un contrat aidé à 80% par l'état. Nous lui souhaitons une parfaite intégration au sein de l'équipe communale et espérons que ce premier emploi lui servira de tremplin pour sa vie active.

Cela fait quelques mois que des perciquois m'ont fait part de la gêne qu'ils subissent par les aboiements de plusieurs chiens. Ces bruits de voisinage se produisent de plus en plus fréquemment et de plus en plus tôt. Vous n'êtes pas sans ignorer que ces troubles sont amendables. Je compte sur la compréhension de chacun, souhaitant que ces problèmes se règlent à l'amiable.

Je voudrais enfin avoir une pensée pour un perciquois qui nous a quittés le 20 janvier dernier. Perciquois car il aimait se retrouver dans notre village. Perciquois car il avait réalisé la partie historique de notre périodique à l'occasion de la parution du numéro 6. Un article très intéressant concernant Albert JOLY, qu'il avait rédigé avec son épouse Maud.

Merci et au revoir monsieur Claude CHASSIGNET.

Je vous souhaite de passer un agréable moment en parcourant ce nouveau perciquois.

Daniel BOUCHERON

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 janvier 2012 :

- Heures complémentaires du personnel :
Suite aux journées de formation suivies par la Secrétaire de Mairie, le Conseil Municipal accepte le principe de l'instauration d'heures complémentaires dans la limite de 35 h/semaine de travail effectif et décide d'inscrire au Budget 2012, les crédits correspondants.
- Contrat aidé :
Dans le cadre du Plan d'Action pour l'emploi des jeunes, des CUI-CAE peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Il est proposé d'y recourir en conciliant nos besoins avec la perspective d'aider et d'accompagner un jeune à s'insérer dans le monde du travail. Un CUI-CAE pourrait être créé au sein de la commune pour exercer les fonctions d'employé communal d'une durée hebdomadaire de 20 heures. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois, renouvelable. L'Etat prendra en charge 80 % du taux brut du SMIC par heure travaillée et exonèrera ce contrat des cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales ainsi que d'une exonération de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due par les employeurs au titre de l'effort de construction.
- Avancement des travaux :
 - Les travaux de couverture et d'assainissement de l'église sont à ce jour terminés. Reste en cours la réhabilitation des couvertines qui devrait être terminée avant la fin du mois. L'entreprise FORTINI a récupéré l'ensemble des anciennes tuiles en contrepartie, elle s'engage à réaliser la réhabilitation complète du calvaire du cimetière.
 - Les travaux d'éclairage public prévus en 2011 ont été réalisés ce jour.
- Orientations budgétaires 2012 :
 - Dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne » élaborée par le Conseil Général de l'Yonne, la commune de Percey s'inscrit à cette opération pour des travaux d'isolation thermique dans la salle des fêtes consistant au remplacement des baies vitrées, de deux portes, et de pose de volets roulants. Le montant des travaux s'élève à 20 925,00 € HT. La commune sollicite l'aide du Conseil Général à hauteur de 30% du montant HT soit : 6 277,50 € et l'Etat à hauteur de 40% du montant HT soit : 8 370 €, le solde étant financé par les fonds propres de la commune.
- Informations :
 - La Commission des chemins s'est réunie le 7 janvier dernier et propose l'achat d'environ 30 m³ de concassé 0.20 afin d'entretenir les chemins blancs. La Commission en a profité pour vérifier l'état du ru de Biot et a constaté que certains riverains n'avaient pas effectué l'entretien nécessaire. Un courrier leur sera envoyé.
 - Monsieur le Maire rapporte un entretien qu'il a eu avec Monsieur BAILLOT concernant un terrain lui appartenant en indivision sur lequel des arbres gênent la visibilité dans la rue Albert Joly et entravent les fils téléphoniques et électriques. Monsieur BAILLOT autorise Monsieur le Maire à faire les travaux nécessaires et à couper ces arbres gênants.
- Questions diverses :
 - Prévoir la réparation du muret + la pose d'un grillage haut entre l'école et le square.
 - Afin de sécuriser le trottoir à La Sogne (face au n° 22) une plaque va être posée par le cantonnier.

Réunion du 16 mars 2012 :

- Approbation compte administratif et compte de gestion 2011 :

	BUDGET PRINCIPAL en €		BUDGET ANNEXE ZA en €	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	134 775,93	27 594,79	26 433,22	26 041,65
Recettes	163 907,82	49 867,55	26 041,65	26 433,22
Résultats de 2011	29 131,89	22 072,76	- 391,57	391,57
Résultats reportés	70 713,25	- 7 321,02	- 3 484,00	- 4 120,79
Résultats définitifs	92 524,12	14 751,74	- 3 875,57	- 3 729,22

- Le Conseil Municipal :
 - Décide, à l'unanimité, d'affecter les Résultats comme suit :

Budget Principal :

Pour mémoire résultat antérieur reporté :

Fonctionnement	70 713,25 €	Investissement :	- 7 321,02 €
Résultat de l'exercice 2011 :			
Fonctionnement :	29 131,89 €	Investissement :	22 072,76 €
Excédent au 31 décembre 2011 :			
Fonctionnement :	92 524,12 €	Investissement :	14 751,74 €

Suite à la délibération du 25 juillet 2011 n°17/2011 acceptant la reprise des résultats de l'AFR de Percy, à la fin de l'exercice 2011, le Conseil Municipal AFFECTE en résultat au Budget Principal en fonctionnement 11 095,98 € et en investissement - 1 820,52 €.

Des Restes à Réaliser de l'exercice 2011 sont affectés au Budget Principal 2012, en investissement soit :

Dépenses 67 000 € Recettes 38 000 €.

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'Investissement (compte 1068) : 16 068,78 €

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTE à l'excédent reporté

Fonctionnement (002) : 87 551,32 € Investissement (001) : 12 931,22 €

Budget Annexe Zone Artisanale :

Pour mémoire Résultat antérieur reporté :

Fonctionnement : - 3 484,00 €	Investissement :	- 4 120,79 €
Résultat de l'exercice 2011 :		
Fonctionnement : - 391,57 €	Investissement :	391,57 €
Déficit au 31 décembre 2011 :		
Fonctionnement : - 3 875,57 €	Investissement :	- 3 729,22 €

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'Investissement

(ligne 001 en déficit) : 3 729,22 €

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section de fonctionnement

(ligne 002 en déficit) : 3 875,57 €

- Vote des subventions aux associations pour un total de : 1 180,00 €
- Vote des taxes directes 2012 :

Taxe Habitation :	15,43	Fonciers Bâtis :	11,94
Fonciers non Bâtis :	46,05	CFE (ex Taxe prof) :	16,75

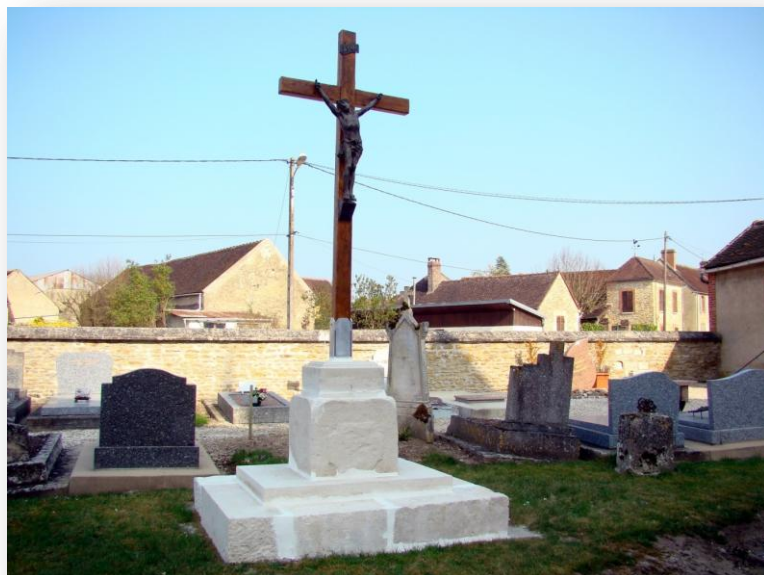
 - Coefficient de variation est de 1,009993.
 - Produit attendu s'élève à 82 070 €.
 - Prélèvement prévisionnel du GIR est de 18 875 €.
- Elaboration budget 2012 :
 - Travaux d'équipement de chauffage : Installation de radiateurs électriques dans l'ancien logement de la mairie au 1^{er} étage. Montant : 530 € HT.
 - La Commune souhaite s'équiper de mobilier urbain (5 bancs publics).
 - Monsieur le Maire donne lecture du budget prévisionnel 2012 afin de permettre aux conseillers municipaux d'émettre leurs avis.
- Elections présidentielles : Un tour de table est effectué pour la tenue du bureau de vote les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.
- Questions diverses :
 - Point sur les écoles : Un comptage sera effectué à la rentrée 2012/2013.
 - Accessibilité : la Préfecture nous demande de réaliser un bilan d'accessibilité de la commune par l'intermédiaire d'un cabinet extérieur.
 - Cimetière : plusieurs personnes se plaignent de l'envahissement des tombes par la végétation du parc du château.

Réunion du 23 mars 2012 :

- Vote du budget 2012 :
 - Equilibre en dépenses et en recettes :
243 349,82 € pour la Section Fonctionnement

135 980,00 € pour la Section Investissement, dont un Reste à Réaliser en investissement qui se monte à 67 000 € en dépenses et à 38 000 € en recettes
- Vote du budget annexe de la Zone Artisanale 2012 :
 - 55 958,87 € en dépenses et 62 078,92 € en recettes pour la Section Fonctionnement
 - 47 981,14 € en dépenses et à 52 083,30 € en recettes d'investissement.
- Participation mutuelle des employés communaux :
 - Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents des collectivités territoriales et des établissements publics à 50 % prorata temporis de la mutuelle des employés communaux à compter du 1^{er} avril 2012.
- Questions diverses :
 - Rappel aux conseillers municipaux des différents jours et horaires de la tenue des bureaux pour les élections présidentielles.

INFORMATIONS



Déposée il y a 2 ans car elle menaçait de tomber, la croix du calvaire du cimetière de Percey est réapparue.

Mi-mars, le socle de pierre a été entièrement reconstruit par l'entreprise Gilles FORTINI et ce, grâce à un généreux concours financier de la part de cette société.

De nouveau le Christ en croix veille sur notre cimetière.

**Le relevé des compteurs d'eau
aura lieu les 14 et 15 mai 2012**

LES ASSOCIATIONS

Association pour la sauvegarde de l'Église



Le 18 mars 2012, l'association organisait son loto : belle réussite pour cette seconde édition. Merci aux personnes qui nous ont fait le plaisir et l'honneur de se déplacer.

Merci également à celles et ceux qui ont participé à l'organisation et à la confection des pâtisseries.

La recette, s'ajoutant aux dons reçus cette année, va nous permettre de continuer quelques travaux.

Mon Dieu! Il en faut des ECUS, oh! Pardon des Euro, pour embellir notre église St Loup, on peut donner toute l'année....



Prochaine manifestation : un concert est prévu le dimanche 29 juillet 2012.

La Présidente, Liliane ANDRE



Association de chasse de Percey

Le 03 mars 2012, trente six convives se sont réunis à la salle des fêtes autour d'un festin organisé par les chasseurs de Percey.



Chasseurs et non chasseurs ont passé une agréable journée.

Le Président, Christophe BERNARD

COMITE DES FÊTES - CLUB DE L'ESPERANCE

15 Janvier 2012 : Vœux du Maire - Galette

M. le Maire, le Conseil Municipal ainsi que le Président du comité des fêtes-Club de l'Espérance ont présenté leurs vœux aux habitants de Percey.

Environ soixante-dix Perciquois ont participé à cette manifestation. Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Florentinois, Maxence GUILLOT, M. le Président de la Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon et Maire de Butteaux, Michel FOURREY et M. le Maire des Croûtes, Philippe GRENIER, étaient présents. M. le Maire de Percey, Daniel BOUCHERON, a présenté les prochaines orientations que le Conseil Municipal aura à soutenir et à débattre dans le budget de la commune.

Après la présentation des nouveaux habitants, nous avons partagé la galette des rois et le verre de l'amitié dans une ambiance détendue.



18 Février 2012 -Assemblée Générale :

Après un mot de bienvenue du Président, M. Maurice JAMBON, le rapport moral est exposé par le secrétaire, M. Robert DELACROIX. Le rapport financier est présenté par Le trésorier, M. Laurent VALLET aidé de la trésorière adjointe, Mme Edith ROUGET. Les projets pour l'année 2012 sont énumérés par le Président. Le bilan des après-midi récréatifs est détaillé par sa responsable, Mme Marie Thérèse BOUCHERON, conjointement avec le Président. Nous avons ensuite procédé à la réélection des membres sortants et une adhérente, Mme Brigitte BARBIER, a rejoint les membres du Conseil d'Administration ce qui les porte au nombre de 12.

A l'issue de cette assemblée, un apéritif est servi à tous.



10 Mars 2012 : Carnaval et Soirée choucroute

« Percey a fêté Monsieur Carnaval ». Une dizaine d'enfants costumés et autant de parents ont défilé au rythme des tambourins, percussions et autres objets bruyants dans les rues du village et dans la quasi indifférence des habitants.

Petits et grands ont accompagné Monsieur Carnaval à son issue fatale dans une ambiance débonnaire. Un goûter servi à tous clôtura cet après-midi.



En soirée, un repas choucroute a été servi.

Quarante-deux personnes ont dégusté une succulente choucroute. Ambiance sympathique, quelques personnes costumées et quelques pas de danse sur des musiques appropriées ont fait de cette soirée un franc succès.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette soirée tant au service qu'en cuisine.



Complément au programme d'activités de l'année :

Le club vous propose une journée d'animation récréative par la société PRO' CONFORT FRANCE
le 09 Juin 2012 à 9h30 à la salle des fêtes.

- Cette animation, entièrement prise en charge par la société, est **gratuite**.
- Une gamme de produits vous seront présentés tels que : bien être et relaxation, hygiène alimentaire, bien-être sommeil, soins du corps, art culinaire et autres promotions sympas.
- A 12h30, repas offert et préparé par un artisan traiteur (repas complet, boisson, café inclus).

Toute personne sera la bienvenue, adhérente ou non.

Des lots seront offerts aux participants.

- Après-midi libre.

Inscription obligatoire avant le 25 mai 2012 (dernier délai) au 06 07 70 32 69.



QUELQUES PERLES

LE BETISIER DES CANCRES

L'acier est un métal plus résistant que le bois.

Voltaire était le philosophe des pauvres et des gens qui ne savaient pas lire.

L'exemple du Titanic sert à montrer l'agressivité des icebergs

La cour de récréation est le lieu le plus enchanteur de toute l'école.

Les devoirs sont notés de 1 à 20. Exemple "j'ai eu zéro en maths".

Au cirque des Romains, les radiateurs mangeaient des lions pour faire rire les gens.

L'eau est d'une couleur inodore.

Les collègues portent tous des noms d'écrivains connus comme Henri IV ou Pasteur.

Cake aux fanes de radis, chèvre et jambon

Ingrédients de base :

150g de farine
1 sachet de levure chimique
10cl de lait
10cl d'huile
3 oeufs
80g de gruyère râpé
1/2 bûche de chèvre en petits morceaux
les fanes ciselées d'une botte de radis
1 pointe de couteau de piment fort en poudre
2 tranches de jambon finement coupées



Préparation :

Dans un saladier mélangez la farine et la levure. Réservez.
Dans un autre saladier, fouettez les oeufs, le lait et l'huile jusqu'à ce que l'ensemble soit homogène.
Ajoutez progressivement le mélange farine/levure en mélangeant entre chaque ajout jusqu'à obtenir une préparation lisse. Salez et poivrez.
Ajoutez le gruyère râpé et mélangez.
Ajoutez le reste des ingrédients et versez dans un moule (le moule tablette pour moi) enfournez pour 30 à 40mn au four préchauffé th180°.



Apéritif à la fleur de pissenlit

On utilisera exclusivement des fleurs récoltées sans pédoncule, en pleine floraison, par temps ensoleillé (et si possible entre midi et quatorze heure).

Réaliser d'abord une décoction en faisant bouillir, pendant 10 mn, 2 litres de fleurs dans 4 litres d'eau. Laisser infuser 24 h à température ambiante.

Verser alors, en passant au chinois, la tisane dans le récipient de fermentation (l'idéal est une bonbonne en verre ou un saloir en grès). Incorporer 1,5 kg de sucre, 150 g de raisins secs, 1/2 citron et 20 g de levure de boulanger délayée préalablement dans un peu de tisane.

Ne pas fermer (hermétiquement) et laisser se dérouler la première fermentation très active qui dure environ 3 semaines. Passé ce temps, filtrer à nouveau (ou mieux soutirer), et laisser la fermentation se terminer doucement au frais pendant au moins 3 mois en fermant sans forcer le récipient. On peut alors mettre en bouteille et laisser vieillir encore plusieurs mois. Ne pas oublier de servir bien frais.

L'apéritif Fleur de Pissenlit est une boisson naturelle très ancienne puisque son origine remonterait à la préhistoire. C'est en tout cas assurément une spécialité de l'Angoumois et plus particulièrement de la localité de Saint-Fraigne. Ici le pissenlit porte le joli nom de cochet d'or



**HISTOIRE
DE
PERCEY**

Les Voies de Communication

Les Chemins et les Routes

Première partie

La Route de Paris à PERCEY

Parmi les premiers plans connus, voici la table de Peutinger



Partie de la carte montrant la Champagne et l'ouest de la Bourgogne en France :

● Aballo	Aballo
Andemantunno	Andematunnum
● Aug. Bona	Augustobona
● Autessio	Autessiodurum
Durocortoro	Durocorturum
○ Eburobriga	- Avrolles

Transcription

Avallon, France
Langres, France
Troyes, France
Auxerre, France
Reims, France

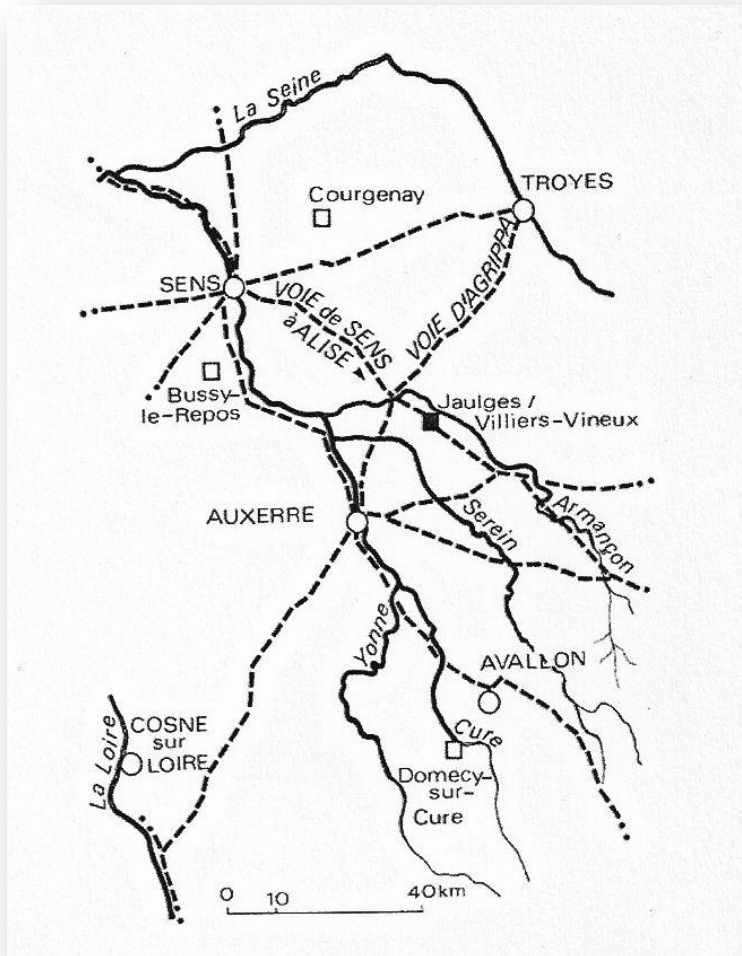
La table de Peutinger serait une copie du XIII^{ème} siècle, effectuée dans une abbaye de Colmar, d'un document du début du III^{ème} siècle établi à partir d'une fresque sur le mur d'un portique de Rome.

LES VOIES DE COMMUNICATION

Les Voies Romaines :

A l'arrivée des romains, dans les années 52 av. J.C., les principales voies de communication étaient d'anciennes réalisations gauloises. Ces voies ne sont pas très confortables pour le transport des marchandises ou la circulation des chars romains et l'empereur Auguste lance, en 27 avant notre ère, des grands travaux de modernisation du réseau existant et la création de nouvelles routes. Il confie cette tâche à Marcus Vipsanius AGRIPPA.

Les voies Agrippa dans le département :



Cette carte relevée dans l'Etude des potiers de Jaulges/Villiers Vineux de MM. Jean Paul JACOB et Henri LEREDDE, nous montre bien les deux voies romaines de l'Yonne. Voies Agrippa en pointillé. (*)

portion de voie Agrippa dans les Vosges que l'on peut voir encore aujourd'hui. (photo Internet)



Les voies romaines auraient été utilisées jusqu'au Moyen-âge.

Quelques extraits de l'étude de MM. JACOB et LEREDDE qui intéressent notre sujet :

..."C'est en 1965 que nos prospections archéologiques nous amenèrent par hasard sur le site de Jaulges/Villiers-Vineux....

Pour élargir leur horizon commercial les potiers bénéficiaient ici de plusieurs possibilités en matière de transport. La voie romaine dite de « Sens à Alise », bien connue depuis le XIX^e Siècle, traverse le site de part en part. Cet axe important offrait des débouchés commerciaux tant vers le nord en direction de Sens et du bassin de la Seine, que vers le sud en direction de Tonnerre et du cœur de la Bourgogne. Son intérêt économique était encore renforcé du fait de son croisement près du village d'Avrolles, à une dizaine de km au nord du site, avec la « voie d'Agrippa » reliant Lyon à Boulogne....

L'autre grand moyen d'exportation offert aux potiers était l'Armançon qui coule à quelque 3 km seulement du site et se jette dans l'Yonne environ 20 km plus loin. Si cette petite rivière n'est plus aujourd'hui navigable, elle l'était encore au XVII^e Siècle et permettait des commerces lointains via l'Yonne puis la Seine. Deux possibilités existaient pour embarquer les productions sur l'Armançon. La première consistait à suivre en direction du nord-ouest la grande voie qui traversait le site et procéder à l'embarquement des marchandises à la jonction de celle-ci avec la rivière.

A choisir cet endroit comme lieu d'embarquement des marchandises, il y avait deux avantages majeurs : l'un est que l'Armançon reçoit légèrement en amont les eaux de son principal affluent l'Armanche et devait donc être plus facilement navigable ; l'autre que ce point de rupture de charge était tout proche d'Eburobriga (Avrolles), où il semble qu'au Bas-Empire fut établie une garnison, peut-être composée de Sarmates (les sarmates : peuplades des grandes steppes européennes dont certaines tribus se sont installées en Bourgogne à partir du I^{er} Siècle av. J.C. Le nom des Sarmates est à l'origine de nombreux toponymes comme par exemple Sermizelles dans l'Yonne).

Une seconde possibilité pour accéder à la rivière était envisageable :

le site est coupé en deux perpendiculairement à la voie romaine par un petit chemin dit de «Percey à Méré» qui aboutit à l'Armançon environ 3 km au nord du site et où aurait fort bien pu être installé un embarcadère. — A proximité de cet éventuel point d'embarquement a été repéré un petit établissement gallo-romain. — Cependant ces deux hypothèses n'ont été à ce jour ni confirmées, ni infirmées car les abords de la rivière sont actuellement occupés par des bois ou des prés peu propices aux prospections et ont de toute façon été largement modifiés depuis l'époque romaine....""



Cette voie romaine, Voie de Sens à Alise, était appelée dans la région, Chemin de César ou Voie Ferrée.

..."" Le chemin de «Percey à Méré» sert actuellement de limite aux deux communes de Jaulges et de Villiers- Vineux. Il servait déjà de limite de baillage et d'élection et il paraît assez probable qu'il ait également servi de frontière entre les évêchés de Sens (Yonne) et de Langres (Haute-Marne) ...""

(*) **Source :** Etude de JACOB Jean-Paul, LEREDDE Henri. Les potiers de Jaulges/Villiers-Vineux (Yonne) : étude d'un centre de production gallo-romain.

In: Gallia. Tome 43 fascicule 1, 1985. pp. 167-192.

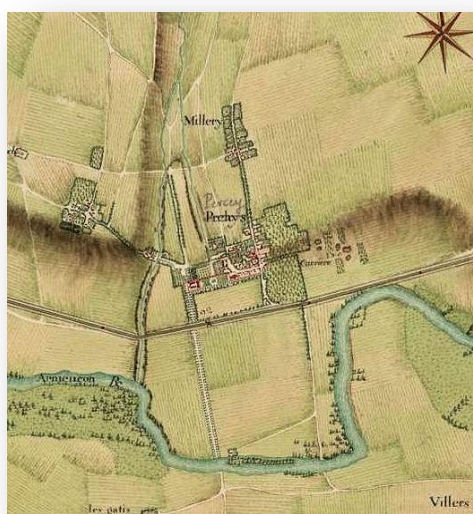
Les premières routes :

Route de Ligny-le-Châtel à Ervy-Le-Châtel

Cette route traversait la route royale, prenait la route du château, tournait en direction du centre du village, puis sur la gauche, soit par la Couperie, soit par l'actuelle rue de la Croix Saint-Jacques, poursuivait par la Ferme des Plants ressortait aux Croûtes où elle rejoignait la route de Percey aux Croûtes (D424 actuelle), continuait par Grand Champ et traversait le bois du parc jusqu'à Ervy-le-Châtel.

Elle existe encore aujourd'hui, se transforme en chemin privé dans les bois du parc et ressort au pont du vieux chemin de fer qui a sûrement été très utile pendant les deux guerres mais est totalement désaffecté aujourd'hui.

Elle est moins utilisée aujourd'hui car non carrossable. La route la plus pratique qui relie Percey à Ervy-le-Châtel et Troyes, de nos jours, est le D.424 (rue Albert Joly) qui part de la rue nationale.



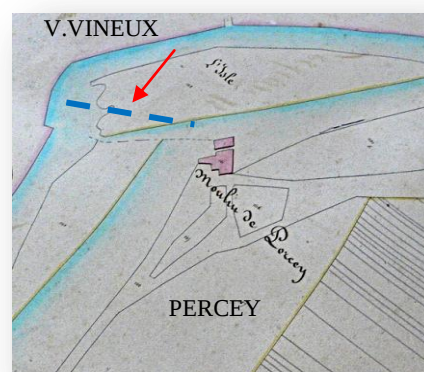
Sur ce plan, figurant dans l'Atlas réalisé par Daniel-Charles TRUDAINE dans les années 1745 - 1750, donc avant la construction du canal, la route de Ligny à Ervy traverse déjà la rivière, peut-être par le moulin ? Ce moulin construit du côté de Percey devait être accessible aux habitants de Villiers-Vineux. On distingue bien le chemin du gué et le chemin transversal qui devait conduire de Percey au moulin.

Le château actuel construit au XVIII^e siècle ne figure pas encore sur ce plan.

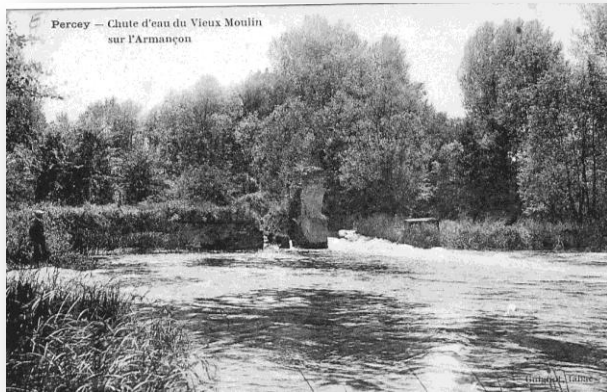
Sur le cartulaire général de l'Yonne du XIII^e siècle, nous trouvons des mesures prises en 1214 sous le chapitre Moulins :

""Les moulins à eau sont l'objet de mesures de police de la part du Roi ou des seigneurs. Le comte de Champagne, associé par les moines de Saint-Germain à la jouissance d'un territoire situé entre Flogny et Percey, s'engage à ne pas établir de moulin sur l'Armançon, entre le pont de Flogny et le moulin de Percey et leur reconnaît le droit d'en construire et de transporter le moulin existant d'une rive à l'autre....""

Le 7 décembre 1851, Le Conseil se réunit suite à un arrêté de M. le Préfet de l'Yonne concernant une proposition de M. de MALEYSSIE de faire un barrage sur l'Armançon. Le Conseil vote contre, en raison de la présence d'un gué à un kilomètre plus haut qui sert de communication au moulin, à Villiers et à Percey et ce barrage pourrait occasionner un gonflement qui nuirait à ce passage. Il s'en remet à la décision de l'Ingénieur qui examinera les faits.



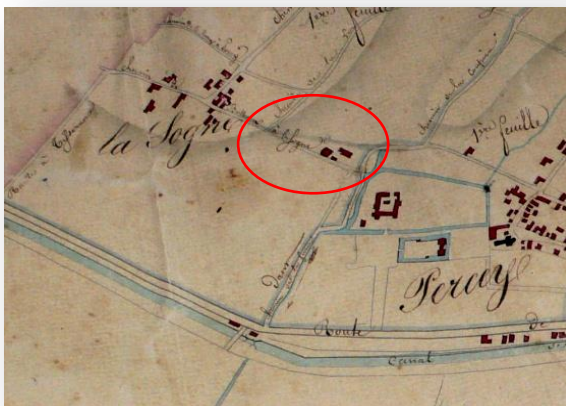
Nous n'avons pas trouvé la suite donnée à cette Demande, mais nous distinguons un pointillé sur le plan de 1875 qui pourrait correspondre à un barrage.



carte postale des années 1950. La rivière est débarrassée de ces pierres;



Vestiges du moulin de Percey (Avril 2012)



Sur le plan cadastral de 1835, ci-contre, le chemin de la Sogne passe sous la dépendance de la ferme du château, et on distingue le tracé du nouveau chemin, devant la bâtisse



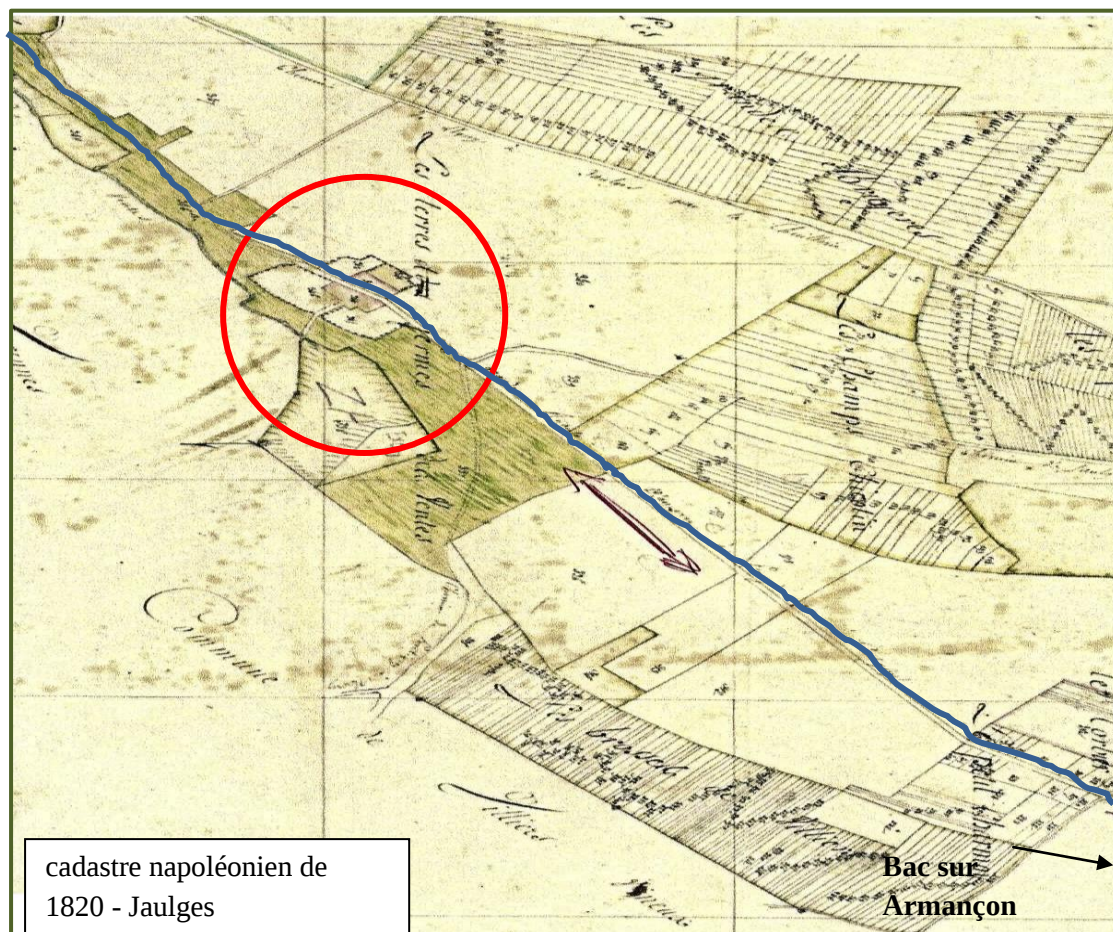
Route d'Auxerre à Percey par Pontigny :

Nous avons relevé sur les registres de la commune, le 27 décembre 1820 :

"... Considérant que le Sieur Bauvenes propriétaire de la ferme des Ventes à Jaulges s'est imaginé de supprimer l'ancien chemin qui passe à travers la ferme des Ventes pour la communication de la commune de Percey à Pontigny et Auxerre, considérant en outre que ce chemin existe depuis un temps immémorial et a toujours existé passant à travers la dite ferme, d'après le rapport de tous les anciens de cette commune, considérant en outre qu'il y a quarante vieux ans, cette ferme appartenait à Mme la Comtesse d'Ailly de Percey, elle a fait établir un chemin depuis la barque de Percey, qui avait au moins

10 mètres, conduisant directement à la ferme des Ventes, passant en droite ligne à travers la cour de la dite ferme. Cette route a été faite en partie par les habitants de Percey, Villiers et autres lieux....Le conseil municipal a demandé à M. le Préfet de vouloir bien maintenir le chemin que le Sieur Bauvenes a supprimé attendu qu'il a toujours existé et qu'en outre, on ne peut le transporter ailleurs. ..."

Ce chemin existe encore aujourd'hui, et beaucoup l'appellent "le chemin de la Comtesse". Il va jusqu'à la voie ferrée du côté de l'Armançon et au camp de Varennes de l'autre, après avoir traversé la voie romaine. La ferme des Ventes se trouvait entre les camps actuels de Varennes et Jaulges. Elle a complètement disparu (voir plan de 1820 ci-dessous)



La ferme des Ventes est cerclée de rouge. La route d'Auxerre à Percey par Pontigny, en bleu, passait en plein milieu de la ferme. Elle rejoignait ensuite le bac de Percey.

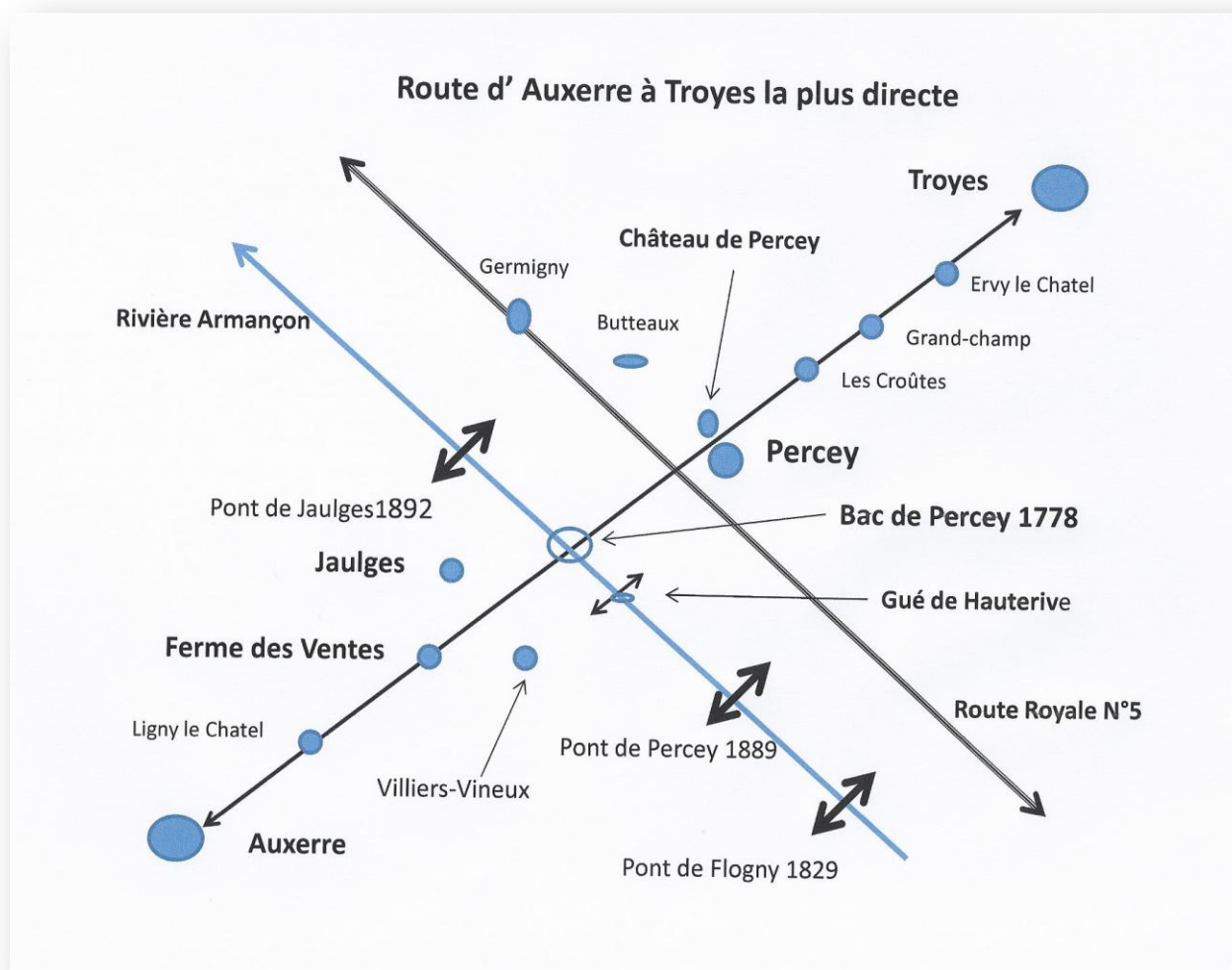
Résumé du Conseil du 10 février 1845 :

Considérant que le chemin intéressant plusieurs communes, classé par M. le Préfet sous le n° 5 de Ligny aux Croûtes (Aube) par Jaulges et Percey, est le seul qui serve et puisse servir à l'immense commerce de chanvre qu'entretiennent les communes de Chéu, Jaulges, Butteaux, Germigny, Beugnon, Percey, les Croûtes et autres avec les villes de Ligny et Chablis, commerce qui dépasse la somme de quatre cent mille francs par année ainsi que l'administration peut s'en assurer par une enquête et les renseignements que peuvent lui fournir les maires de ces deux villes.

Considérant de plus, que ce chemin est la direction la plus facile et la plus courte de Troyes et Ervy à Seignelay et Auxerre, qu'il suffit pour cela qu'il soit prolongé de la ferme des Comtois sur Pontigny, par

un embranchement dont le parcours sera moindre que trois kilomètres et qu'ainsi il réunirait en une seule ligne les chemins de Bassou à Pontigny par Seignelay et de Neuvy à Germigny par Jaulges, de manière que ces deux chemins ne feraient plus qu'une seule ligne de Bassou à Neuvy traversant d'un côté, les communes les plus peuplées et les plus riches de l'arrondissement d'Auxerre et de l'autre, reliant les villes de Seignelay et Auxerre avec Troyes et Ervy seules directions commerciales entre les deux départements.

Le Conseil prie M. le Préfet d'user de l'initiative que lui accorde la Loi pour faire étudier cette ligne afin qu'elle puisse être présentée dans leur prochaine session aux conseils d'arrondissements pour être reclassée comme un chemin de grande communication.



Pour plus de compréhension, ce plan reprend toutes les structures de l'époque et la chronologie des constructions des ponts sur l'Armançon

Le Gué de Hauterive :

Le 6 mars 1834, après la construction et l'ouverture du canal en 1833 (voir le perciquois n°5), l'ancien chemin du gué devenu inutile, doit être vendu et remplacé par un nouveau chemin longeant la rivière à partir du pont de l'écluse de Chailly jusqu'au gué de Hauterive. Le Conseil reconnaît l'utilité du nouveau chemin ainsi que son urgence en remplacement de l'ancien, supprimé.

le 8 février 1839, il est noté dans le compte rendu de conseil que, pour établir le nouveau chemin vicinal, M. VIARD HOLLIER, conducteur voyer, fixe ce chemin entre la grande route et le gué de

Hauterive, en longeant la rivière sur 280 m de longueur et 6 m de largeur, aboutissant au pied du talus de la rampe du pont le plus voisin, construit sur le canal au bout d'aval de l'écluse de Chailly.



Gué de Hauterive



Chemin de Villiers-Vineux à Percey

Le 10 novembre 1844, les habitants de Jaulges et Butteaux demandent à la commune d'améliorer les rampes d'accès au pont de Percey.

27 juillet 1856, suite aux crues, le passage du gué de Hauterive est endommagé. L'immense banc de sable a changé le cours de cette rivière et détruit ce gué indispensable à Villiers et Percey. A cette époque, des ponts commençaient à se construire et nous pensons que ce gué a disparu purement et simplement.

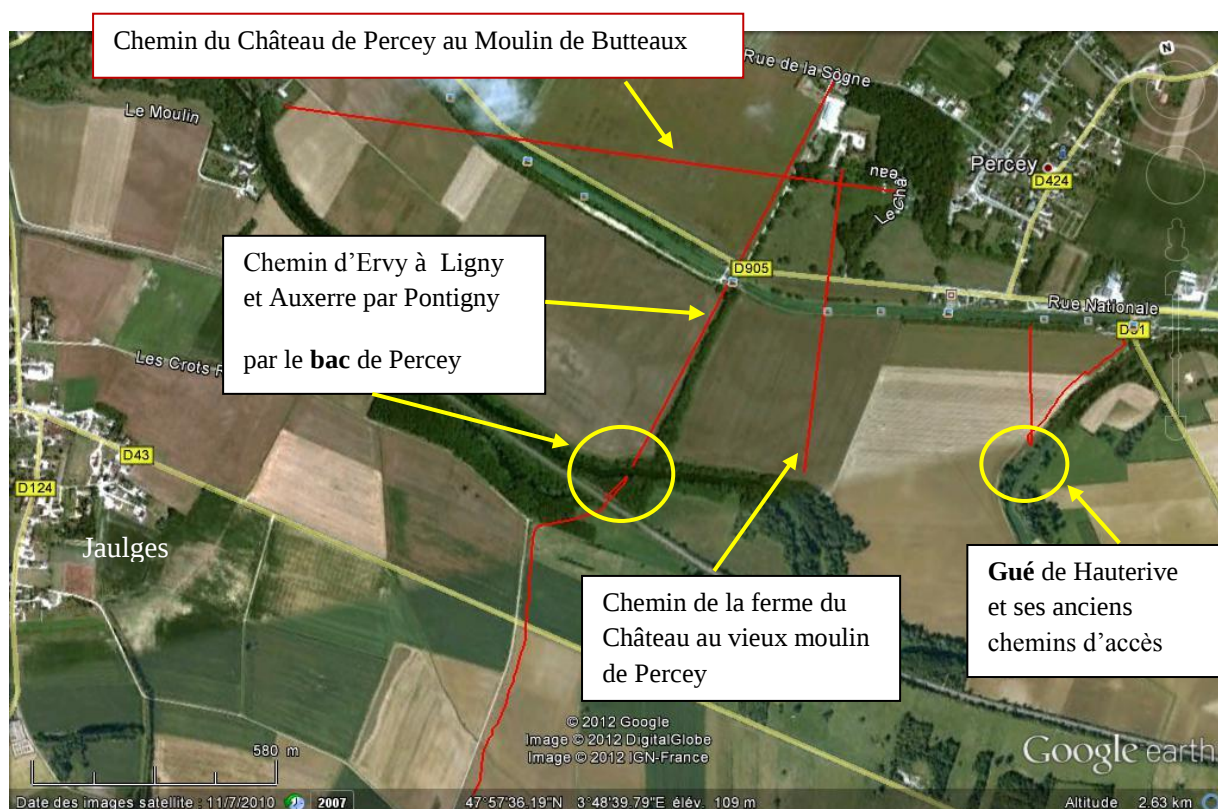
Le Bac sur l'Armançon :

Résumé de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 15 Août 1778 :

Suite à la demande du Comte d'AILLY de tenir un Bac sur la rivière d'Armançon, dans le détroit de la Seigneurie de Percey, pour ouvrir une communication et un commerce entre les habitants des paroisses de Percey, Butteaux situées sur la rive gauche de la rivière et celles de Chéu, Jaulges et Villiers-Vineux, qui sont sur la droite, afin de faciliter l'exportation de leurs denrées et les déplacements, le Roi permet au Sieur Comte d'AILLY, de tenir ce bac au lieu appelé *La Garenne*.

Il percevra pour le passage audit Bac, des droits fixés par décision Royale ; enjoint par sa Majesté d'entretenir ledit Bac en bon état, avec nombre d'hommes suffisants pour le service du passage ; rendre ledit passage sûr, commode et facile d'accès sous peine d'être poursuivi et puni suivant la rigueur des

Ordonnances. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le quinze Août mil sept cent soixante dix huit. Signé AMELOT.



Les chemins de Saint-Jacques :

Au Moyen-âge, il y avait très peu de ponts sur l'Armançon. Les constructions commencèrent pour la plupart, au début du 19ème siècle. Le pont de Percey ne sera construit qu'en 1889 (voir tableau page 20).

Nous pouvons supposer que, en dehors des chemins de Saint-Florentin ou bien Tonnerre, le gué, puis le bac permettaient aux pèlerins de Troyes, Auxon, Ervy-le-Châtel, Chaource etc. de prendre le chemin des Croûtes à Percey et de traverser l'Armançon pour continuer sur la route de Ligny-le-Châtel.

Ils pouvaient ensuite prendre la route d'Auxerre jusqu'à l'abbaye de Saint-Germain l'Auxerrois ou la route de Chablis. De là, ils rejoignaient Vézelay, point de ralliement pour tout le nord de la France et de l'Europe (Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Pologne, Bohème, Norvège etc.) et de départ par la *via lemovicensis* (limousine) jusqu'à Santiago de Compostela en Espagne. (Jacques en espagnol se traduirait plus par Diego alors que Tiago est plus un prénom portugais quoiqu'il y ait un Santiago également au Chili).

Ces pèlerins utilisaient, bien sûr, tous les chemins existants : voies romaines, grands chemins ferrés (voies renforcées pour le passage des chevaux **ferrés**), drailles de transhumance dans les régions montagneuses, itinéraires commerciaux.

D'après les Anciens, un lieudit de Percey, à la jonction du chemin de la couperie et de l'actuelle rue de la Croix de Saint-Jacques, s'appelait 'la Croix St. Jacques'.

Lors des travaux de réfection de la chapelle de la Vierge en 1992 dans l'église de Percey, les ouvriers eurent la surprise de découvrir dans la pierre, une niche datant de l'église primitive probablement de la même époque que la porte moulurée de l'ancienne façade dans la tour. Cette niche comporte une coquille Saint Jacques. D'autres coquilles sont apposées sur les piliers à l'entrée de cette chapelle, sur le pilier de droite en entrant dans ladite chapelle, les deux coquilles sont très bien conservées, et sur celui de gauche, à l'angle de la sacristie, on voit à peine les stries (voir photos).



Travaux de 1992

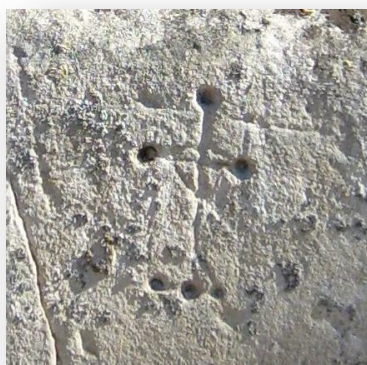
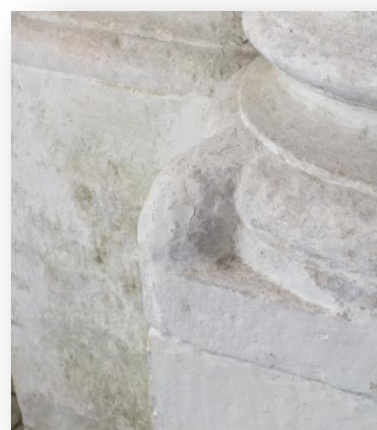


Croix jacquaire sur un mur extérieur de l'église de Percey



Coquilles sur les piliers de l'église de Percey.

Sur un pilier elles sont intactes, sur l'autre, on distingue à peine les stries.



On voit sur la façade de l'église de Ligny une niche avec la coquille et des croix jacquaires (ci-contre).

A la croisée des chemins, on trouvait également des calvaires comme celui de Jaulges qui figurait sur les chemins de Saint-Jacques en Bourgogne.



Nous avons retrouvé également ces coquilles sur l'église d'Ervy-le-Châtel et des statuette sur les murs de trois maisons de la rue principale qui va de l'église d'Ervy à Percey ou à Neuvy-Sautour dont celle de la vierge avec la coquille, ci-dessous, en deux parties.



(La brochure éditée par Florence Colette sur l'étude du pèlerinage et le chemin de St Jacques de Compostelle en Bourgogne, étude approfondie réalisée en 1993 à l'initiative du Conseil Régional de Bourgogne et l'association Gallia Nostra-Bourgogne, nous a beaucoup aidés dans nos recherches)

Aujourd'hui, on remarque une recrudescence de pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques.

Dans les années 1990/2000, certains faisaient une halte à Percey dans les chambres d'hôtes de M. et Mme WILLEMS. Ils arrivaient essentiellement de Belgique, souvent des prêtres, à pied, parfois à dos d'âne et poursuivaient leur route par Ligny, Chablis, Nîtry puis Vezelay. Même un écossais démarrant son périple à Paris, où il était arrivé par le train, a séjourné chez eux. En général, ils descendaient aux Croûtes où il y avait également des chambres d'hôtes. Les personnes seules qui n'étaient pas hébergées aux Croûtes, venaient à Percey où M. et Mme WILLEMS avaient pour règle de nourrir gracieusement les pèlerins.

Les Routes Nationales :

Le 1er Empire établit officiellement le tout premier système de numérotation des routes appartenant à l'Etat. En 1811, l'Empire Français s'étendait, grâce aux conquêtes de Napoléon, sur la Belgique, les Pays-Bas et une partie de l'Italie et comprenait 130 départements. Le système de numérotation fut réalisé en fonction de ce vaste territoire et comprenait des axes aujourd'hui situés à l'étranger.

Routes impériales françaises de 1811 :

Définies par le décret impérial du 16 décembre 1811. Elles sont numérotées par classe :

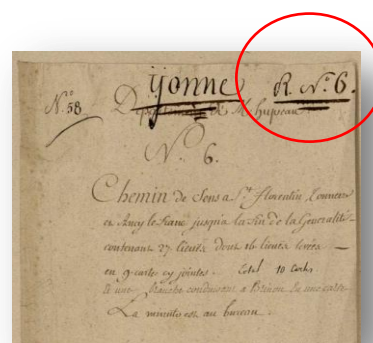
- les routes de première classe, numérotées de 1 à 14
- les routes de deuxième classe, numérotées de 15 à 27
- les routes de troisième classe, numérotées de 28 à 229

Routes Royales françaises en 1815 :

Après la chute de l'Empire en 1815, la France a été rétablie dans ses frontières de 1792. Les routes impériales redeviennent alors routes royales. Le 10 juillet 1824, les routes royales, qui se transformeront ultérieurement en routes nationales, sont renumérotées. Cette nouvelle numérotation restera quasiment inchangée jusqu'aux déclassements des années 1970.

Sur cette fiche qui accompagnait le plan de Trudaine du 18ème siècle, il est noté Route N° 6

On peut y lire : chemin de Sens à St. Florentin, Percey, Tonnerre et Ancy le Franc jusqu'à la fin de la généralité



5.	4.	De Paris à Strasbourg et en Allemagne.	Marne.....	Châlons, Vitry-le-François.	La route n.° 4 s'embranché à Châlons-sur-Marne sur la route précédente, n.° 3.
			Haute-Marne.....	Saint-Dizier.	
			Meuse.....	Ancerville, Ligny, Saint-Aubin, Void.	
			Meurthe.....	Toul, Nancy, Lunéville, Blamont, Heming, Sarrebourg, Phalsbourg.	
6.	5.	De Paris à Genève et en Italie, par le Simplon.	Bas-Rhin.....	Saverne, Marmoutier, Vasselonne, Strasbourg.	Sous le numéro de cette route on comprend un embranchement de Bric-Comte-Robert à Melun, par Réau, et un autre embranchement de Melun à Fossart par Fontainebleau. Le premier de ces deux embranchements est parcouru par les voyageurs et par le roulage dans les temps d'inondation, où la partie de la route n.° 5, voisine de la Seine, devient impraticable. Le second embranchement doit être regardé comme une direction auxiliaire de la route principale entre Melun et Fossart, en passant par Fontainebleau. Entre les Rousses et Gex la route passe sur le territoire suisse, sur une longueur d'environ une lieue. Elle s'embranché à Joigny sur la route précédente, n.° 5.
			Seine.....	Paris, Charenton.	
			Seine-et-Oise.....	Villeneuve-Saint-Georges.	
			Seine-et-Marne.....	Lieusaint, Melun, le Châtelet, Montereau, Fossart.	
7.	6.	De Paris à Chambéry et en Italie, par le Mont-Cen's.	Yonne.....	Villeneuve-la-Guiard, Pont-sur-Yonne, Sens, Villeneuve-le-Roi, Joigny, Brinon, Saint-Florentin, Flogny, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Nuits-sur-Armancón.	
			Côte-d'Or.....	Montbard, Chanceaux, Saint-Seine, Dijon, Auxonne.	
			Jura.....	Dôle, Mont-sous-Vaudrey, Polligny, Champagnole, Saint-Laurent, les Rousses.	
			Ain.....	Gex.	
			Yonne.....	Joigny, Auxerre, Vermanton, Avallon.	
			Côte-d'Or.....	Rouvray, Saulieu, Arnay-le-Duc, la Rochepot.	
			Saône-et-Loire.....	Chagny, Châlons-sur-Saône, Senecy, Tournus, Mâcon.	
			Rhône.....	A l'ouest, et tout près de Belleville, Villefranche, Anse, Lyon.	
			Isère.....	Saint-Laurent, Bourgoin, la Tour-du-Pin, les Abrets, le Pont-de-Beauvoisin.	

Tableau de 1824 édité par l'adm. des Ponts et Chaussées et des Mines

Sur ce tableau des routes royales édité par l'Administration Générale des Ponts et Chaussées et des Mines en 1824, vous remarquerez que les numéros des deux routes qui traversent l'Yonne, changent : la route n° 6 prend le n° 5 et la route n° 7 prend le n° 6.

On peut dire que jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les routes de l'Yonne sont à peu près inexistantes, peu sûres et très inconfortables. Les voyageurs circulent en diligences, à cheval et, dans les villages à pied ou en charrette. C'est essentiellement fin XVII^e et XVIII^e siècles que furent réalisés les principaux axes connus aujourd'hui. Mais ils ne prendront l'aspect des routes modernes qu'au 20^e siècle.



Sur cette carte postale, du début du 20^e siècle qui représente notre route NATIONALE à Percey, qui va de Paris à Genève, on remarque qu'elle est en terre battue.

Il n'y circulent, probablement, encore que des chevaux, des charrettes, des diligences et aussi le courrier postal dont nous parlerons dans un prochain numéro.

Les routes impériales, royales puis nationales partent du point zéro, à Paris.

Point zéro des routes de France situé devant la cathédrale Notre Dame à Paris



Borne de la route Royale n° 5 datée de 1696 avec les fleurs de lys.

La construction, l'entretien et l'exploitation de ces routes étaient à la charge du Royaume ou de l'Etat.

Les routes nationales ont été, pour la plupart, décentralisées en 2006 au profit des départements (RNIL) «route nationale d'intérêt local» déclassées en routes départementales ; les conseils généraux en assurent désormais la gestion complète.

Historiquement, la route nationale 5, ou RN5, est une route nationale qui relie Paris à Genève par le massif du Jura via la Bourgogne. Elle était surnommée la "Route Blanche" et faisait partie

du trio des RN 5/6/7 qui conduisaient les Parisiens vers les vacances. Elle était néanmoins la moins empruntée des 3 dans son parcours Paris-Bourgogne en raison des nombreuses localités qu'elle traverse. C'est pour cette raison qu'elle fut la première déclassée.

En 1824, la route passait par Joigny mais, dès l'ordonnance royale du 6 mars 1828, l'itinéraire est raccourci par Cerisiers. Finalement, elle est déclassée en 1978 en D 905.

A Saint-Florentin elle s'appelle 'route de Genève', à Tonnerre 'route de Paris', à Percey, successivement, 'route de Paris', 'route nationale' et aujourd'hui, 'rue nationale'

Routes départementales :

Sur notre territoire, nous avons quatre routes départementales : la D905 (rue Nationale), la D424 (rue Albert Joly), la D51 (rue des deux ponts) et la D161 (route de Flogny à Neuvy-Sautour).

La D424, notre rue principale, s'est appelée au cours des siècles la rue de Percey aux Milleries, la rue des Allemands et la rue Albert Joly à partir de 1888 (voir perciquois n°6)

La D51 a été créée lors de la construction du pont de l'Armançon, qui relie Percey à Villiers-Vineux.

La D161 a remplacé le chemin de Flogny aux Milleries quasiment inexistant et est devenue la route de Flogny à Neuvy-Sautour. Elle passe par Les Milleries, La Chaussée, Soumaintrain, Beugnon.

Nous aborderons, dans notre prochain numéro du Perciquois, la navigation sur nos rivières, les ponts, les postes et le chemin de fer.

Nous essayons dans ce bulletin de vous informer au mieux, dans la mesure de nos moyens, des activités et de la vie du passé de notre village.

Nous incorporons le maximum de croquis, plans ou photographies pour le rendre plus attrayant, plus simple à la compréhension et plus agréable à la lecture.

Tous ces documents, nous les trouvons sur les archives de la commune ou aux Archives de l'Yonne, dans les études déjà réalisées, sur internet, sur des documents ou photographies de MM. Daniel BONNETAT ou Bernard MAGNE ou bien que certains d'entre vous nous confient . Nous sommes heureux de vous les faire partager. Nous pouvons bien entendu faire des erreurs et vous remercions de nous les signaler.

Nous vous rappelons que nous sommes ouverts à toutes vos suggestions et aussi aux critiques qui nous permettront d'améliorer ce bulletin.

Sur notre dernier perciquois, on nous signale une erreur de personnes, page 21, les grandes gagnantes de la course de chars, sont Mmes COLINOT, PIERRON et Melle Sylvie GIRAUD.



PHOTOS DE CLASSES

Plusieurs erreurs nous ont été signalées sur les photos de classes des perciquois n° 10 et n° 12

Classe de Madame FAYADAT Année scolaire 1950/1951

Voici les photos modifiées



Classe de M. Jacques VOVARD Année scolaire 1953/1954



Nous remercions Madame Christiane VALLET et Mademoiselle Liliane ANDRE de nous avoir signalé ces erreurs et de nous avoir aidés à les corriger. Merci aussi à M. Jean DELLIER.

NOS PASSIONNES

Encore une passionnée de photographie, Lyliane COUDERC. Qui, dans le village ne l'a pas vue avec son appareil photo ? En voici une qu'elle a prise au printemps dernier sur le canal.



Et puis vous avez vu tant d'autres clichés, qu'elle a eu la gentillesse de nous prêter. Surtout dans notre dernier perciquois n° 12 (les jeux intervillages).

Elle nous a aidés à récupérer un bon nombre de photos de classes ou photos personnelles auprès de ses connaissances.

Ici, lors du dernier vide greniers avec, bien sûr, son appareil ARGENTIQUE, tout est manuel, pas d'ordinateur. Bravo Madame COUDERC.

Sa participation nous est précieuse et nous l'en remercions.

et un hibou moyen-duc qu'elle a photographié dans un jardin de Percey





Brahma perdrix

Autre passionné



Sultane blanche

A Percey, au hameau des Milleries, rencontre avec Francis FOURNIER passionné de **gallinophilie** (collection de poules d'ornement)



Hollandaise à huppe blanche (coq)



Orpington fauve



Barbu d'ucle porcelaine (poule)



Nègre de soie sauvage (poule)



Nègre de soie fauve (coq)



Wyandotte (poule)



Padoue frisée



Sebright citronnée (poule)



Sebright argentée



Negre de soie blanche (poule)



Faisan



Barbu d'ucelle porcelaine(coq)



Brahma perdrix



Poussins de Hollandaise



Pailletée de Hambourg (poule)



Pigeon paon



Wyandotte argenté (coq)

LES ARTISANS DE PERCEY

Nous vous communiquons, sur cette plaquette, les coordonnées des professionnels exerçant leur profession à Percy.

LES ROUTIERS

Auberge Des Pêcheurs
"Café Restaurant"

Terrasse au bord du Canal de Bourgogne
avec quai d'amarrage privé
14, rue nationale - 89360 PERCEY
Tél. 03 86 43 26 63
Siret 482 154 853 00014 - code APE 553 A



 **AUTOSUR**
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
5, route Nationale
89360 PERCEY
03 86 43 25 11


CHÂTEAU DE PERCEY
luxurious holiday gîtes



Nelly
COIFFURE MIXTE à DOMICILE
Tel : 06 89 30 35 45
SIREN 379 466 790

DE SA AGOSTINHO
Travaux de maçonnerie générale
et gros oeuvre du bâtiment

4 Ruelle Berton
89360 PERCEY

Tél : 03.86.43.03.51
Port : 06.80.16.52.42

SIRET : 511 192 544 00019



 **RENOV PERCEY**

Le professionnel de l'aménagement et de la rénovation

Vous souhaitez créer ou rénover une ou plusieurs pièces dans votre habitation. RENOV PERCEY se chargera de réaliser votre projet jusqu'à son terme.

RENOV PERCEY c'est :

- Un seul prestataire spécialisé dans plusieurs corps de métier
- L'avantage de travaux parfaitement maîtrisés et synchronisés
- Des délais de réalisation respectés
- Un bon rapport qualité / prix

DEVIS GRATUIT

21 Rue Albert Joly - 89360 PERCEY
Tél. 03 86 43 21 05 - Port. 06 42 73 08 32
Email: renovpercey@sfr.fr

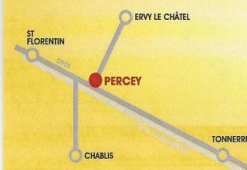
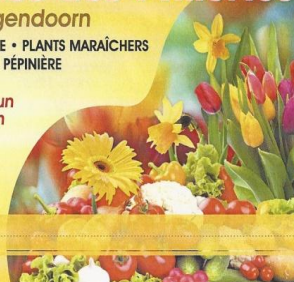
Besoin d'un conseil...
N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Zone Artisanale - 89360 PERCEY
Tél. 03 86 43 21 47 - Fax: 03 86 43 22 78
RC 311 437 420 TVA INTER. FR 273 114 374 20

Serres des Milleries
Arie Hogendoorn
HORTICULTURE • PLANTS MARAÎCHERS
JARDINERIE • PÉPINIÈRE

Pour avoir un beau jardin ou faire plaisir à vos amis

Nom:

En ces temps d'élections, nous vous proposons une révision des présidents et premiers ministres qui ont fait la république

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPUIS 1845

Les Présidents (ou faisant fonction)

DRALLIAGXILEF LRENEPLEVEN EPIERREPLIMLIN
XUALLIACHPESOJELLIEUQIRNEHREIDALADDRAUODE
DOMINIQUEDEVILLEPIN SCHARLESDEFREYCINET P
ACHARLESESCOUSINMONTAUBANCOMTEDEPALIKAOE I
LOUISEUGENECVAIGNACGEORGESPOMPIDOU LEP E
PERRFERDINANDSARRIEN CTSADICARNOTE F I R
HIO MICHELDEBREE I VINCENTAURIOL D R E R
OCUPHILIPPEPETAIN F PMAUROY O L OGAR E R
NEVIJL N JULESFERRYRS FELIXFAURE UEN R W
SPCIEAE J R FRANCOISARAGO C E O AOC EMA
E OERDLOUISNAPOLEONBONAPARTEODILONBARROTEAL
HWURRUOALAINJUPPET C M FDARLANB DGIFTUD
EIVCEFU ESCHADUPUY LJOSPINRENEGOBLETHESFIRE
NLEHMAB SPAULREYNAUD I IC DM A U ESFMEIC
RLDAEUE GRENEVIVIANI S HEPALDOUMERRLIANCK
I IERNRT R XLJTROCHUM EP CEBALLADURELRNER
CAMLDE JEANCASIMIRPERIERLA MMESSMER IYLSEBO
OMUEELN VR TNGUYMOLLETS RU ABRIANDI OGOAFOU
MHRSSORAYMONDPOINCARETADOLPHETHIERSETUNLLUS
TEVDFULFLANDRETARDIEUERLCDEOSLEONGAMBETTARS
ENIERIDLANULEONFAUCHERRJAE N EDITHCRESSONGE
DRLGASTONDOUMERGUEVINAAARSGJPBONCOURT DEQEA
HYLANBAQIFELIXGOUINUXNUCDCCHARLESDUCLERCISU
AWEUCUPUEAJULESMELINEDTQAHVPAULPAINLEVERNMI
UAALFEIELLELOUISBARTHOUTALEONBOURGEOISDA
TDP LUFNTSLPIERRETIRARDIERNESTMONISPLAVALIUT
PDOEJEANPIERRERAFFARIN SXEMILECOMBES M AINS
OIHITY EDGARFAURED NICOLASSARKOZY EARIBOT
UNEUX FERNANDBOUISSONMHENRYBRISSONAMARIEUE
LGRENEMAYER DI GEORGESBIDAULTEMILEOLLIVIERE
TLLFABIUS LEJACQUESCHARLES DUPONTDELEURE YG
OD O VALERYGISCARDDESTAINGUZZJULESSIMONE
NRBARREJACQUESALBERTDUCDEBROGLIEBEREGOVOY
YESSICEDTOTRUOCTSENRE GAETANDEROCHEBOUET
JACQUESCHABANDELMAS UAECNEMELCSEGROEG
SPMETUAHCELLIMAC ROBERTSCHUMAN REIDAMARLUAP

ADOLPHE THIERS
A. POHER
ALBERT LEBRUN
ALEXANDRE MILLERAND
ARMAND FALLIERES
CHARLES DE GAULLE
EMILE LOUBET
FELIX FAURE
FELIX GOUIN
FRANCOIS MITTERAND
GASTON DOUMERGUE
GEORGES BIDAULT
GEORGES POMPIDOU
JACQUES CHIRAC
JEAN CASIMIR PERIER
JULES GREVY
LEON BLUM
LOUIS NAPOLEON BONAPARTE
NICOLAS SARKOZY
PATRICE DE MAC MAHON
PAUL DESCHANEL
PAUL DOUMER
PHILIPPE PETAIN
RAYMOND POINCARE
RENE COTY
SADI CARNOT
VALERY GISCARD D'ESTAING
VINCENT AURIOL

Leurs Premiers Ministres

A. BRIAND	FRANCOIS ARAGO	LOUIS BARTHOU
A. MARIE	F. DARLAN	LOUIS BUFFET
A. PINAY	FRANCOIS FILLON	LOUIS EUGENE CAVAINAC
A. RIBOT	GAETAN DE ROCHEBOUET	MAURICE BOURGES MAUNOURY
ALAIN JUPPE	GEORGES CLEMENCEAU	MAURICE COUVE DE MURVILLE
ALPHONSE HENRI COMTE D'HAUTPOUL		MESSMER
ANDRE TARDIEU	GEORGES LEYGUES	MICHEL DEBRE
BEREGOVOY	GUY MOLLET	MICHEL ROCARD
CAMILLE CHAUTEMPS	HENRI QUEUILLE	ODILON BARROT
CHA. DUPUY	HENRY BRISSON	P. LAVAL
CHARLES COUSIN-MONTAUBAN COMTE DE PALIKAO		P. MAUROY
CHARLES DE FREYCINET	JA DUFURE	PAUL PAINLEVE
CHARLES DUCLERC	JACQUES ALBERT DUC DE BROGLIE	PAUL RAMADIER
DOMINIQUE DE VILLEPIN	JACQUES CHABAN DELMAS	PAUL REYNAUD
E. BALLADUR	JACQUES CHARLES DUPONT DE L'EURE	PIERRE ETIENNE FLANQIN
EDGAR FAURE	JEAN PIERRE RAFFARIN	PIERRE MENDES FRANCE
EDITH CRESSON	JOSEPH CAILLAUX	PIERRE PFLIMLIN
EDOUARD DALADIER	JP BONCOUR	PIERRE TIRARD
EDOUARD HERRIOT	JULES FERRY	PIERRE WALDECK-ROUSSEAU
EMILE COMBES	JULES MELINE	R. BARRE
EMILE OLLIVIER	JULES SIMON	RENE GOBLET
ERNEST COURTOT DE CISSEY	L. FABIUS	RENE MAYER
ERNEST MONIS	L. JOSPIN	RENE PLEVEN
F.F. MARSAL	LANIEL	RENE VIVIANI
FELIX GAILLARD	LEON BOURGEOIS	ROBERT SCHUMAN
FERDINAND SARRIEN	LEON FAUCHER	ROUVIER
FERNAND BOUISSON	LEON GAMBETTA	SARRAUT
FLOQUET	LJ TROCHU	T. STEEG
		WILLIAM HENRY WADDINGTON

Lorsque tous ces noms auront été rayés dans la grille ci-dessus, il vous restera des lettres afin de former une phrase d'actualité.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

-Elona PARTHIOT née le 16 janvier 2012

-Emmy MOREAU née le 17 mars 2012

félicitations aux heureux parents

DECES

- M. Claude CHASSIGNET le 20 janvier 2012

- M. Vincent VALERIO le 05 février 2012

NOUVEAUX ARRIVANTS

■ M. Pierre VILLETARD : 18, rue Albert Joly

■ M. Julien RATIVEAU : 1bisA, rue de laSogne

■ Mme Louise LAUN et son fils : 7, petite rue

■ M. Eric VASSEUR et Mme Marie DA COSTA : 15, rue de la croix st Jacques

nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 13 mai : fête patronale avec vide greniers.

Le 2 juin : journée plein air.

Le 9 juin : Animation organisée par PRO'CONFORT FRANCE avec repas offert.

Les 10 et 17 juin : élections législatives.

Le 23 juin : fête des écoles à Germigny et fête de la musique aux Croûtes.

Le 14 juillet : buffet campagnard.

Le 18 août : barbecue et feu d'artifice.

- Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h30

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Bernard MAGNE, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS